



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 300-2026**

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 15 avril 2026, le *Règlement numéro 300-2026 concernant les modalités relatives à la collecte et au transport des matières résiduelles*.

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane ou sur le site Internet www.lamatanie.ca.

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Fait à Matane,
ce 18^e jour du mois de juin 2026.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Olivier Banville", is written over a faint circular official stamp. The signature is located to the left of the printed name and title.

Le directeur général et greffier-trésorier
Olivier Banville, urb.